

DECRET N° 77/608 DU 21 Novembre 77

Portant nomination de Monsieur AYINA Paulin, en qualité de Troisième Fondé de Pouvoir / Trésorier Payeur Général.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu l'acte n° 005/PCT du 15 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membre du Conseil des Ministres ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 4 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur AMINA Paulin, Inspecteur Principal du Trésor de 1er échelon, précédemment Fondé de Pouvoir au Trésor, est nommé Troisième Fondé de Pouvoir du Trésorier Payeur Général.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué tout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,

A. MOUSSOU-POUATI.

Francois BITA.-